



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe

Agence
enseignement français
étranger

LYCEE FRANÇAIS MONTAIGNE

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT N° 1**

Séance du mardi 21 novembre 2023

La Présidente :



La/ Le Secrétaire de Séance :

Ordre du jour

- I. Questions relatives au fonctionnement
 1. Elections 2022 – 2023 : Participation et résultats
 2. Installation du Conseil d'établissement
 3. Installation et présentation des différents instances
 4. Adoption du règlement intérieur
 5. Présentation de l'ordre du jour
 6. Adoption du PV du CE du 13 juin 2023
 7. Sécurité de l'établissement

- II. Questions relatives au domaine budgétaire
 1. Etat des travaux 2023
 2. Perspectives 2024

- III. Questions relatives aux domaines pédagogiques et éducatifs
 1. Bilan Année scolaire 2022 – 2023
 2. Bilan Rentrée 2023 : Effectifs et structure
 3. Compte rendu du conseil d'école du 16 novembre 2023
 4. Organisation du temps scolaire
 - Journée continue
 - Calendrier 2024 -2025
 5. Perspectives pédagogiques et éducatives 2023 -2024

- IV. Questions diverses

Le quorum étant atteint avec 14 membres présents, madame la Proviseure ouvre la séance à 17 heures 40. Elle remercie monsieur le COCAC de sa présence.

Monsieur le COCAC rappelle ses missions et l'attachement de l'Ambassade au lycée et à son bon fonctionnement. Madame la Proviseure informe les membres du conseil d'établissement qu'elle assure l'intérim de la direction du primaire, et ce, jusqu'à nouvelle décision de l'AEFE.

Madame la Proviseure explique aux membres présents que, lors de cette première instance, le Conseil d'établissement ainsi qu'un certain nombre d'instances doivent être installées et qu'à ce titre, les représentants élus suppléants ont été invités pour assister à cette installation.

Chaque membre se voit remettre une pochette avec des documents pour suivre le déroulé du Conseil d'établissement.

I. Questions relatives au fonctionnement

1. **Elections 2023 - 2024**

Arrivée de monsieur BEINDE à 17h42. Quorum à 16

Madame la Provisure rappelle le cadre réglementaire des élections des représentants des parents d'élèves ainsi que la circulaire. Elle souligne qu'il s'agit d'élire une liste.

En dépit de la communication effectuée, lors de réunions parents – professeurs de début d'année, et par les supports informatiques, en particulier Pronote, le taux de participation aux élections des représentants des parents au Conseil d'établissement reste faible - 12,2% - mais est en augmentation (8,4% en 2022). Il en est de même pour la représentation des personnels avec un taux de 45.4% pour les personnels enseignants et de 26 % pour les agents, personnels techniques, administratifs et de santé. Cela reste un élément constant d'amélioration. Il est à noter le taux élevé de participation des lycéens et lycéennes aux élections du CVL soit 79,9%

2. **Installation du Conseil d'établissement**

Sont rappelés :

- La composition, le fonctionnement et les attributions du conseil d'établissement, instance tripartite qui regroupe les membres de l'administration, les personnels de l'établissement, enseignants et non-enseignants et les usagers, parents d'élèves et élèves.
- Les principes régissant un établissement conventionné et les domaines de compétences de la direction et de l'organisation gestionnaire. Les attributions du conseil d'établissement sont pédagogiques et éducatives, celles du comité de gestion, émanation de l'association des parents d'élèves, sont les domaines budgétaire et financier. Les deux entités œuvrent ensemble à l'intérêt de l'élève.

3. **Installation et présentation des différentes instances**

Sont présentées :

- La composition et les attributions de chaque instance
- Les échéances calendaires : une séance du CVL se tiendra en janvier en présence des représentants des personnels et des parents d'élèves. La CHSCS sera réunie en janvier, de même que la CHSCT.
- Concernant la commission éducative dont le rôle est rappelé, madame BUATOIS, représentante des parents d'élèves, demande si la présence de madame EL GONI, personnel du 1^{er} degré, peut être possible. Madame la Provisure répond que la commission éducative peut inviter toute personne jugée utile et qu'il est intéressant d'avoir des personnels du 1^{er} degré pour appréhender le parcours scolaire de l'élève dans son continuum.

Madame la Provisure soumet au vote des membres présents l'installation du Conseil d'établissement et des différentes instances.

Vote

- **Contre : 0**
- **Absentions : 0**
- **Pour : 14**

L'installation du conseil d'établissement et les différentes instances sont adoptées à l'unanimité des votants.

Madame la Provisure présente également les instances pédagogiques qui ne sont pas soumises au vote du Conseil d'établissement :

- Pour le primaire : le conseil des maîtres qui réunit tous les personnels enseignants du 1^{er} degré et les conseils de cycle. Le premier se réunit six fois dans l'année et les seconds autant de fois que nécessaire.
- Pour le secondaire : le conseil pédagogique, composé des professeurs principaux par niveau et des coordonnateurs et coordonnatrices par discipline, qui se réunit au moins trois fois dans l'année.

Après cette première partie, les représentantes des parents d'élèves suppléantes quittent le Conseil d'établissement après avoir été remerciées de leur présence.

4. Adoption du règlement intérieur du Conseil d'établissement

Madame la Provisure explique que le Conseil d'établissement doit se doter d'un règlement intérieur qui est présenté. Elle souligne en particulier que le conseil d'établissement doit favoriser le dialogue. Les documents préparatoires, s'ils font l'objet d'un vote doivent être envoyés huit jours à l'avance, mais certaines circonstances peuvent amener à déroger à cette règle. Les membres sont tenus à la discrétion dès lors qu'une situation personnelle est abordée. Les votes se font à main levée et les séances ne dépassent pas deux heures et demie pour maintenir la qualité des échanges.

Madame la Provisure soumet au vote des membres présents le règlement intérieur du Conseil d'établissement.

Vote

- **Contre : 0**
- **Absentions : 0**
- **Pour : 14**

Le règlement intérieur du Conseil d'établissement est adopté à l'unanimité des votants.

5. Présentation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté sans modifications.

6. Adoption du PV du CE du 13 juin 2023

Le Procès-verbal du CE précédent de l'année scolaire 2022 – 2023, en date du 13 juin 2023, a été envoyé aux membres du Conseil d'établissement dont certains ne siégeaient pas l'année passée. Il peut donc être délicat pour eux de se prononcer.

Madame la Provisure soumet au vote des membres présents le PV du CE du 13 juin 2023 :

Vote

- **Contre : 0**
- **Absentions : 4**
- **Pour : 10**

Le PV du CE du 13 juin 2023 est adopté à la majorité des votants.

7. Sécurité de l'établissement

Madame la Provisure revient sur les modalités de l'exercice incendie du 20 novembre 2023 qui a eu lieu en présence de monsieur l'Ambassadeur. Il est rappelé que la sécurité est un point incontournable dans la gestion de l'établissement.

Monsieur le DAF rappelle les catégories de classement des ERP et les normes de construction. Les entraînements ont vocation à traiter les incendies et les risques majeurs chimiques et technologiques, climatiques, d'intrusion. Quatre exercices doivent être réalisés par an, deux pour les incendies au premier et au second trimestre. Les deux autres concernant les risques majeurs sont ventilés sur le premier et le troisième trimestre.

Monsieur BEINDE, représentant des parents d'élèves, pose la question de l'alarme qui doit permettre d'identifier la nature du risque et générer les réactions attendues, selon la nature du risque. Monsieur le DAF confirme l'existence d'alarmes différentes en fonction des risques.

Monsieur le DAF revient sur la sécurisation hors et au sein de l'enceinte. A l'extérieur, la GNNT assure la sécurité. Au sein de l'enceinte du lycée, un prestataire de gardiennage, Société Garantie, assure la sécurisation, qui est complétée par des agents employés par le lycée et un système de vidéoprotection qui complète le système extérieur. Les nouvelles caméras sécurisent certains points de circulation et sites sensibles au secondaire et à l'élémentaire.

Madame BUATOIS, représentante des personnels, demande où se situent les retours des caméras. Monsieur le DAF indique que les anciennes caméras ont des retours au niveau de la loge à l'accueil et du bureau du primaire. Les enregistrements sont conservés trente jours au maximum. L'ensemble du système est centralisé au niveau du local serveur et dans son bureau.

Madame la proviseure revient sur l'intégration des exercices dans l'éducation dispensée dans l'établissement et le fait qu'ils ne sont pas anxiogènes pour les enfants. Elle revient ensuite sur la sécurisation des abords de l'établissement, concernant la circulation, sujet sur lequel elle doit s'entretenir avec monsieur le premier conseiller. Elle remercie monsieur et madame BUATOIS pour leur présence plusieurs mercredis de suite afin de réguler la présence des élèves ayant ou n'ayant pas APC.

II. Questions relatives au domaine budgétaire

Madame la Proviseure rappelle les raisons qui ont amené l'établissement à engager des travaux pour améliorer l'existant. Dans le cadre de l'homologation,

Monsieur le DAF dresse un bilan des travaux des deux dernières années (2022 et 2023) et des dépenses constitutives, avec l'économie substantielle réalisée par l'amélioration de la gestion des stocks. Monsieur le DAF précise la politique immobilière vise trois objectifs principaux :

- Rénover et remettre à niveau le patrimoine ;
- Accompagner le développement du lycée (mise en place de la journée continue à la RS 2023 et agrandissement du lycée pour accueillir plus d'élèves) ;
- Offrir le meilleur niveau d'équipement pour la réussite des élèves et gagner en qualité de vie au travail.

Monsieur BEINDE, représentant des Parents d'élèves, demande des éléments propres à mettre en perspective les chiffres présentés. Monsieur le DAF explique que ces éléments seront présentés dans le compte financier courant mars 2024. Le propos lors de ce premier Conseil d'établissement est d'éclairer les nouveaux membres sur les dépenses effectuées spécifiquement pour les travaux.

Madame la Proviseure rappelle que le budget de l'établissement est à l'équilibre depuis 2018. L'investissement dans une nouvelle application budgétaire et comptable en 2023 permet de mieux suivre l'exercice budgétaire. La spécificité d'un établissement conventionné est que le budget est élaboré conjointement par le trésorier de l'organisme gestionnaire et le DAF, puis présenté en assemblée générale de l'APE pour vote, et enfin envoyé à l'AEFE pour validation définitive.

1. Etat des travaux 2023

Monsieur le DAF revient sur les différentes phases de travaux réalisés.

- Primaire : Réfection / Rénovation en 2022 et construction d'un bâtiment en R+1 sur pilotis finalisée au cours de l'été 2023.
- Secondaire : Réalisation d'un bâtiment R+2 et rénovation du plateau sportif en 2023.

D'importants travaux d'électricité et de plomberie ont été effectués durant l'été 2022. Un lieu de restauration a été créé.

L'enveloppe totale des travaux est de plus d'un milliard de CFA ventilés sur deux ans. L'établissement a répondu aux différentes enquêtes de subventions de l'AEFE dans les domaines Immobilier, Fonctionnement et Sécurité. En 2022, l'AEFE a octroyé une subvention globale de XAF 27.919.938 (42 553 €) et en 2023, de XAF 184.222.899 (280 846 €). Cela témoigne de l'attention portée par l'AEFE à l'établissement dont le bon fonctionnement est attesté et qui a vu une hausse sensible de ses effectifs.

Monsieur JAN DE LAGILLARDAIE, représentant des personnels enseignants, revient sur la question de l'ombrage du terrain sportif. Madame la Proviseure rappelle les contraintes liées au fait que le lycée est centre de regroupement. La nouvelle équipe du Poste diplomatique, en la personne du Premier conseiller, a repris le dossier et il est espéré une évolution positive d'ici la saison chaude.

Monsieur le COCAC intervient pour souligner la qualité des installations existantes que monsieur l'Ambassadeur a constaté et que nombre d'établissements peuvent envier au lycée.

Monsieur RAKSEUNBE évoque l'usure du tartan au niveau du plateau sportif et la disposition des sanitaires pour la salle des professeurs dans le nouveau bâtiment. Monsieur le DAF explique que le terrain doit être repris par l'entrepreneur au cours des congés de fin d'année civile. Pour ce qui est des sanitaires, ils ont été ajoutés après l'exécution des fondations. Ils seront repris et une ventilation sera aménagée, mais cela sera effectué hors temps scolaires.

Madame ALIO ABDOULAYE, représentante des élèves, demande si la rénovation du terrain lui permettra une meilleure durabilité.

Madame la Proviseure répond en évoquant plus généralement la question du manque d'espace. Le plateau sportif terrain est aussi la cours de récréation.

2. Perspectives 2024

Après deux années denses de travaux, l'année 2024 sera consacrée à l'amélioration de l'existant, que ce soit en rénovation ou en renouvellement des biens. Les travaux suivants sont prévus :

- Rénovation de huit salles de classe au primaire et d'autres espaces dont l'espace dédié à la technologie
- Réaménagement de la vie scolaire
- Renouvellement du parc informatique

Les représentants des élèves notent d'une part une transformation de l'école primaire, mais aussi le gain que présente le plateau sportif. Le poids des cartables est évoqué avec une demande d'installation des casiers, d'autant plus nécessaires avec le passage à la journée continue. Il s'agit de trouver un emplacement fonctionnel.

Monsieur RAKSEUNBE demande quels aménagements seront trouvés pour les cours d'EPS lors du passage à la journée continue et l'absence d'ombre sur certains créneaux.

Madame la Proviseure explique que le filet anti-chaaleur est la solution envisagée.

Concernant la pratique sportive, les parents regrettent l'annulation du projet Natation en primaire. Cette décision prise par la Direction du primaire a été motivée par le fait que certains parents qui ne viennent pas chercher leurs enfants à l'horaire prévu en fin d'activité, au primaire comme au secondaire. Néanmoins madame la Proviseure avait souhaité que des solutions puissent être apportées. Le projet est donc à nouveau à l'étude afin de pouvoir être remis en place en 2024.

III. Questions relatives aux domaines pédagogiques et éducatifs

Les membres du Conseil d'établissement sont invités à se reporter au document joint : Bilan 2022 – 2023 (Cf Annexe 1)

1. Bilan année scolaire 2022-2023

Madame la Proviseure présente le bilan 2023 – 2024, marqué par la visite d'homologation. Un avis favorable a été émis par la Commission Interministérielle d'homologation pour 2023 – 2028. Les points suivants sont mis en exergue :

- Homologation : Atouts, points de vigilance et recommandations
- Evolution des effectifs depuis 2020
- Performances de l'établissement : résultats aux examens et orientations
- Gestion des ressources humaines

Les effectifs ont augmenté, en particulier sur le secondaire

Pour ce qui est des résultats aux examens, le lycée ne peut se prévaloir d'un 100% de réussite à la session 2023, un élève ayant été en décrochage scolaire depuis la première. Tous les élèves bacheliers ont obtenu une proposition sur Parcoursup.

Face au constat d'un déficit d'attractivité, il s'est agi de mettre en œuvre une politique RH volontariste et renouvelée, en mesure d'attirer la qualité d'enseignement attendue dans un établissement français aux frais de scolarité conséquents. L'enseignement dispensé est indissociable des valeurs portées par un lycée français appartenant au réseau AEFÉ.

Sur la question des recrutements, l'APE a mis en place des mesures d'attractivité pour attirer des personnels détachés. Des personnels de droit local ont été recrutés à l'international, sur la base de leurs profils et qualifications. Des choix ont été faits pour rééquilibrer la proportion hommes – femmes dans les personnels enseignants, en accord avec la veille à avoir sur l'égalité professionnelle dans le réseau AEFÉ.

2. Bilan Rentrée 2023 : Effectifs et structure

La constance de la hausse des effectifs sur le secondaire témoigne de l'efficacité des mesures mises en place. Les effectifs du primaire n'ont sensiblement pas évolué entre 2022 et 2023.

3. Compte-rendu du conseil d'école du 16 novembre 2023

Madame BUATOIS, représentante des personnels enseignants pour le premier degré, fait le compte rendu du conseil d'école en soulignant plusieurs éléments

- Evaluation de l'élève :

Les résultats du Lycée Français Montaigne aux évaluations nationales de CP, CE1 et CM1 sont légèrement inférieurs à ceux des établissements de la ZAC, Zone d'Afrique centrale. Des remédiations seront organisées pour répondre aux difficultés constatées, tout en poursuivant la formation des personnels à certains éléments didactiques.

Plus généralement, l'évaluation se fait sans indicateur chiffré et porte sur des compétences formulées sous la forme de *je suis capable de...* pouvant atteindre quatre niveaux de maîtrise.

- Politique linguistique :

Pour ce qui est de la politique linguistique, le tableau ci-dessous reprend les volumes horaires en maternelle puis en primaire. L'EMILE est l'enseignement d'une matière intégrée en langue étrangère, il s'agit de mener une séance d'enseignement disciplinaire en anglais.

PS-MS	GS
1H30 hebdo	2H00 hebdo
Cycle 2 et Cycle 3	
1h30 d'enseignement de la langue anglaise	2 périodes de 45 minutes d'EMILE

L'EMILE est dispensé en co-enseignement : l'enseignant titulaire de la classe et l'intervenant de langue anglaise. Le dispositif EMILE devra faire l'objet d'une évaluation portant sur les disciplines choisies et les progrès des élèves.

La mise en place de l'arabe en périscolaire rencontre un grand succès : 15% des élèves sont inscrits dans l'atelier arabe offert en périscolaire, et la matière, ouverte au secondaire, y rencontre aussi du succès.

- Activités périscolaires :

Quatre ateliers sont proposés le lundi et le mercredi de 14h00 à 15h00 et de 15h00 à 16h00 : aide aux devoirs, soutien français, atelier anglais et arabe.

La majorité des élèves inscrits sont en cycle 2. Les délégués des élèves au Conseil des élèves de l'école primaire et les parents ont fait remonter un souhait de diversification des activités périscolaires. Des activités culturelles et artistiques pourraient être remises en place à compter de janvier 2024 si les conditions d'accueil et de surveillance peuvent être assurées.

19h51 : Départ des représentants des élèves

4. Organisation du temps scolaire

- *Passage à la journée continue*

Le lieu de restauration étant prêt, le passage à la journée continue sera possible pour le secondaire dès que le mobilier sera disponible. Il reste à finaliser le choix du prestataire.

Concernant le primaire et comme convenu lors du dernier Conseil d'établissement de l'année scolaire 2022 – 2023, un groupe de travail réunissant des personnels enseignants et la direction de l'établissement doit d'abord se réunir pour élaborer des propositions d'organisation, respectueuses du rythme de l'enfant.

Dans le même temps, il faudra identifier les demi – journées de temps scolaire possible, entre le mercredi matin et le vendredi après-midi et consulter les familles.

- *Calendrier 2024-2025*

Le calendrier scolaire doit être voté. Il est assujéti à un cadre réglementaire.

Un comité festif composé de parents et de personnels s'est créé pour proposer des actions et venir en appui sur les événements de l'établissement.

Trois temps festifs sont prévus : la fête de Noël avec proposition de faire réfléchir sur le nom qui lui est donné, un carnaval au primaire doublé d'un défilé traditionnel au secondaire en février et enfin une fête de fin d'année.

5. Perspectives pédagogiques et éducatives

Le document remis en début de séance comporte un état des lieux du projet d'établissement et de sa mise en œuvre. Il s'agit de poursuivre dans cette voie et de faire perdurer la dynamique pédagogique et éducative, en lui donnant sa pleine dimension inter degrés.

IV. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, madame la Proviseure remercie les membres présents et clôt la séance à 19 heures 50.

La Présidente :



La/ Le Secrétaire de Séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. J. ...', written over a horizontal line.